



Guide Pratique L'étudiant et le jeune salarié







Guide pratique pour les étudiants



Guide pratique pour les jeunes salariés

- 03 Les bourses d'études
- 08 Bourse d'études du LCGB
- 09 Les stages

- 12 Job de vacances Tes droits et devoirs
- 22 Nos prestations pour étudiants
- 23 Les cotisations du **LCGB**
- 24 Les types de contrats de travail
- 25 Le salaire social minimum (SSM)
- 26 Exemple d'une fiche de salaire

Sources: guichet.lu & ITM

## LES BOURSES D'ÉTUDES

#### Bourse de base (1.050 € / Semestre)

Octroyée à tous les étudiants éligibles.

#### Bourse de mobilité (1.286 € / Semestre)

Accessible à l'étudiant en dehors des frontières nationales du pays de résidence du ménage dont il fait partie et qui apporte la preuve qu'il supporte des frais de location d'un logement.

#### Bourse sur critères sociaux

La bourse sur critères sociaux peut s'élever jusqu'à 1.995 € par semestre académique. Le montant attribuable dépend du revenu total annuel imposable du ménage duquel l'étudiant fait partie (par ménage, il faut entendre: parents, parent et conjoint/partenaire, étudiant et conjoint/partenaire).

La bourse sur critères sociaux n'est pas attribuée si le revenu total annuel du ménage est supérieur à 4,5 x le montant brut du salaire social minimum annuel.

Lorsque le prêt étudiant a été demandé, la différence entre le montant maximal de 1.995 € et le montant attribué sous forme de bourse est automatiquement ajoutée au montant du prêt étudiant. Lorsque le prêt étudiant a été demandé et que le demandeur ne demande pas la bourse sur critères sociaux, elle est automatiquement intégralement ajoutée au montant du prêt étudiant.

### Bourse familiale (262 € / Semestre)

Accessible si un ou plusieurs enfants du ménage sont déjà bénéficiaires d'une aide financière. La bourse familiale est uniquement payée au semestre d'été (524 € pour l'année).

#### Prêt étudiant (3.250 € / Semestre)

Les intérêts débiteurs sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. En principe, l'étudiant devra commencer à rembourser le prêt 2 ans après avoir terminé ses études et avoir achevé son remboursement dans un délai de 10 ans. Le prêt étudiant est un prêt à taux d'intérêt maximal de 2 %.

## Frais d'inscription

Le montant de base de l'aide financière est augmenté du montant des frais d'inscription dépassant un forfait de 100 € et ce jusqu'à concurrence de 3.700 €. 50 % sous forme de bourse et 50 % sous forme de prêt.

### Majoration pour situation grave et exceptionnelle de l'étudiant

Une majoration de 1.000 € peut être allouée à l'étudiant, qui se trouve dans une situation grave et exceptionnelle à raison de 50 % à la bourse de base et 50 % au prêt.

## LES BOURSES D'ÉTUDES

#### Conditions d'attribution de la bourse

#### Résident

Le bénéficiaire domicilié au Luxembourg doit :

- être ressortissant luxembourgeois ou membre de famille d'un ressortissant luxembourgeois, ou;
- être ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne (UE) ou de l'un des autres Etats parties à l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE) ou de la Confédération suisse et :
  - séjourner au Luxembourg en qualité de travailleur (y compris les indépendants et les pensionnés) ou de membre de famille de travailleur, ou;
  - avoir acquis le droit de séjour permanent, ou ;
- avoir le statut de réfugié politique au Luxembourg, ou ;
- être ressortissant d'un pays tiers ou apatride, et :
  - avoir résidé effectivement au Luxembourg depuis au moins 5 ans (ou avoir obtenu le statut de résident longue durée avant la présentation de la l<sup>ère</sup> demande) et;
  - détenir un diplôme ou certificat de fin d'études secondaires luxembourgeois ou reconnu équivalent au diplôme luxembourgeois.

#### Non-résident

Le bénéficiaire non-domicilié doit :

- être travailleur (y compris les indépendants), ressortissant luxembourgeois ou ressortissant de l'UE
  ou d'un autre Etat de l'EEE ou de la Confédération suisse, employé ou exerçant son activité au
  Luxembourg au moment de sa demande pour l'aide financière pour études supérieures, ou;
- être un bénéficiaire d'une pension d'orphelin du Luxembourg, ressortissant luxembourgeois ou ressortissant de l'UE ou d'un autre Etat de l'EEE ou de la Confédération suisse, ou;
- être un enfant de travailleur, ressortissant luxembourgeois ou ressortissant de l'UE ou d'un autre Etat de l'EEE ou de la Confédération suisse, contribuant à l'entretien de l'étudiant et employé ou exerçant son activité au Luxembourg au moment de la demande par l'étudiant pour l'aide financière pour études supérieures, et à condition que :
  - le parent ait été affilié au Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) pendant une durée cumulée d'au moins 5 ans sur une période de référence de 10 ans, précédant la demande, ou ;
  - le parent ait été affilié au CCSS pendant une durée cumulée d'au moins 10 ans au moment de la demande, ou :
  - l'étudiant ait été inscrit pendant au moins 5 ans d'études cumulées :
    - dans un établissement public ou privé situé au Luxembourg dispensant l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire ou la formation professionnelle initiale, ou;
    - au «Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl», ou ;
    - dans un programme d'études offert par l'Université du Luxembourg menant au grade de bachelor, de master ou de docteur ou au diplôme d'études spécialisées en médecine, ou;
    - dans un programme d'études menant au brevet de technicien supérieur et accrédité par le ministre, ou;
    - dans un programme d'études accrédité offert par un établissement d'enseignement supérieur étranger établi au Luxembourg et accrédité par le ministre, ou;
  - l'étudiant ait légalement séjourné au Luxembourg pendant une durée cumulée d'au moins 5 années au moment de la demande.

Guide pratique pour les étudiants

## LES BOURSES D'ÉTUDES

#### Démarches

Les étudiants peuvent effectuer leur demande de soutien financier par voie électronique via MyGuichet.lu ou par formulaire papier.

Pour les étudiants non-résidents, l'aide financière est une aide de substitution. Avant d'introduire leur demande, ces étudiants doivent avoir réalisé toutes les démarches nécessaires dans leur pays de résidence afin d'y obtenir une aide financière pour leurs études.

La réponse officielle, positive ou négative, pour l'année académique en cours doit être jointe à la demande d'aide financière au Luxembourg ou être fournie ultérieurement. Sans cette réponse des autorités compétentes du pays de résidence, l'aide financière ne peut pas être accordée.

#### **Délais**

Une demande d'aide financière est à introduire chaque semestre, même si l'étudiant est inscrit annuellement. Les délais pour l'année académique 2021-2022 sont les suivants :

semestre d'hiver : entre le 02.08 et 30.11 semestre d'été: entre le 03.01 et 30.04

Ces délais sont à respecter impérativement.

#### Durée d'attribution

L'étudiant inscrit en le cycle (Bachelor) a le droit de bénéficier de bourses et de prêts pour un nombre de semestres d'études dépassant de 2 unités au maximum la durée officiellement prévue pour l'accomplissement du cycle d'études dans lequel il est inscrit.

L'étudiant inscrit en 2° cycle (Master) a le droit de bénéficier de bourses et de prêts pour le nombre de semestres d'études dépassant de 2 unités au maximum si l'étudiant a accompli le 1er cycle (Bachelor) dans la durée officiellement prévue.

Le nombre passe à I unité au cas où l'étudiant a dépassé de I unité la durée officiellement prévue pour l'accomplissement du 1er cycle d'études.

L'étudiant inscrit en cycle de formation à la recherche (Doctorat) peut bénéficier de bourses et de prêts pour une durée maximale de 8 semestres.

L'étudiant inscrit en cycle unique peut bénéficier de bourses et de prêts pour un nombre de semestres d'études dépassant de l'unité la durée officiellement prévue pour l'accomplissement du cycle d'études dans lequel il est inscrit.

## LES BOURSES D'ÉTUDES

A savoir : Si les bourses ont été complètement épuisées, l'étudiant qui veut terminer son ler cycle, son 2° cycle ou son cycle unique d'études restant inachevé, peut bénéficier de l'intégralité de l'aide financière sous forme d'un prêt pour 2 semestres supplémentaires.

#### Conditions d'attribution de la prolongation de la bourse

L'étudiant doit être inscrit en dernière année du cycle qu'il désire achever. Un étudiant du le cycle doit également fournir des preuves de progression dans ses études, qui seront contrôlées après la 2e année d'études :

- avoir validé 60 crédits ECTS au moins lors des 2 premières années d'études dans le programme dans lequel il est inscrit, ou;
- avoir validé 30 crédits ECTS au minimum au plus tard après la 2e année d'études si l'étudiant s'est réorienté après au plus tard la l'ère année d'études, ou ;
- avoir été autorisé à passer en 2e année d'un cycle d'études, qui est défini en termes et de durées d'études et qui ne prévoit pas de crédits ECTS.

#### Refus de la bourse d'études

Si à la 3e année d'études, l'étudiant est inscrit en l'ère année d'un programme d'enseignement supérieur, l'aide financière lui sera refusée quels que soient les résultats obtenus.



#### COVID-19: Spécificités pour les étudiants inscrits pendant l'année académique 2019/2020 ou 2020/2021

A partir du le août 2021 : Les étudiants inscrits pendant le semestre d'été 2019/2020 ou pendant l'année académique 2020/2021 dans un cycle d'études supérieures éligible aux aides financières luxembourgeoises peuvent profiter d'un semestre supplémentaire dit « bonus COVID ».

Un étudiant ne peut bénéficier que d'un seul et unique semestre « bonus COVID » au cours de son parcours d'études supérieures et uniquement s'il n'a pas bénéficié d'une mesure similaire dans son pays d'études telle qu'une augmentation de la durée officielle pour l'accomplissement de son programme d'études supérieures.

Les étudiants concernés en le cycle (Bachelor) peuvent bénéficier de bourses et de prêts pour un nombre de semestres d'études dépassant de 3 unités au maximum la durée officiellement prévue pour l'accomplissement du cycle d'études dans lesquels ils sont inscrits.

## LES BOURSES D'ÉTUDES

Les étudiants concernés en 2º cycle (Master) peuvent bénéficier de bourses et de prêts pour le nombre de semestres d'études officiellement prévus pour l'accomplissement du cycle d'études dans lesquels ils sont inscrits.

Ce nombre est augmenté : de 3 unités au cas où l'étudiant a accompli le 1er cycle dans la durée officiellement prévue pour l'accomplissement de ce cycle d'études, ou de 2 unités au cas où l'étudiant a dépassé d'une unité la durée officiellement prévue pour l'accomplissement du le cycle d'études, ou de I unité au cas où l'étudiant a dépassé de 2 unités la durée officiellement prévue pour l'accomplissement du I er cycle d'études.

Les étudiants en cycle unique peuvent bénéficier de bourses et de prêts pour un nombre de semestres d'études dépassant de 3 unités la durée officiellement prévue pour l'accomplissement du cycle d'études dans lesquels ils sont inscrits.

Les étudiants dans le cycle de formation à la recherche (Doctorat) peuvent bénéficier de bourses et de prêts pour une durée maximale de 9 semestres.

Les étudiants peuvent bénéficier de l'intégralité de l'aide financière sous forme d'un prêt pour I semestre supplémentaire lorsqu'ils veulent terminer leur ler cycle, 2e cycle ou cycle unique d'études resté inachevé et pour lequel ils ont déjà bénéficié soit d'une aide financière sous forme de bourses et de prêts pendant un semestre supplémentaire à la durée maximale d'attribution définie, soit d'une augmentation d'au moins I semestre de la durée officiellement prévue pour l'accomplissement du cycle d'études visé suite à une décision afférente des autorités compétentes prise en relation avec la crise sanitaire.

#### Conditions d'attribution de la prolongation de la bourse dû au COVID-19

Pour les étudiants inscrits pendant le semestre d'été 2019/2020 ou pendant l'année académique 2020/2021 qui ne se sont pas réorientés après l'année académique 2019/2020 ou pendant l'année académique 2020/2021 : Une des conditions suivantes doit être remplie pour pouvoir bénéficier de l'aide financière à la 4<sup>e</sup> année d'études de 1<sup>er</sup> cycle :

- avoir validé 60 crédits ECTS au moins lors des 3 premières années d'études dans le même programme d'enseignement supérieur ;
- avoir validé 30 crédits ECTS au minimum au plus tard après la 3e année d'études, à condition de s'être réorienté après la première inscription à un programme d'enseignement supérieur ;
- être inscrit en 2e année du programme d'enseignement supérieur, qui est défini en termes de durée d'études.

Les étudiants inscrits pendant l'année académique 2019/2020 ou l'année académique 2020/2021 dans un cycle d'études supérieures éligible aux aides financières luxembourgeoises qui, après 3 années d'études, sont inscrits en l'ere année d'un programme d'enseignement supérieur se voient refuser l'aide financière quels que soient les résultats obtenus.

Pour les étudiants en situation d'handicap inscrits pendant l'année académique 2019/2020 ou pendant l'année académique 2020/2021 et qui ne se sont pas réorientés après l'année académique 2020/2021 : Le contrôle légalement prévu de la progression dans un cycle d'études supérieures éligible à l'aide financière est réalisé au plus tard après 4 années de ses études de l'er cycle.



### LES STAGES

#### **Généralités**

Les stages doivent avoir un caractère d'information, d'orientation et de formation professionnelle et ne pas affecter l'élève ou l'étudiant à des tâches requérant un rendement comparable à celui d'un salarié et ne doivent ni suppléer des emplois permanents, ni remplacer un salarié temporairement absent.

Le chef d'entreprise est à considérer comme patron de stage. Il doit tenir un registre des stages, qui pourra être consulté à tout moment par la délégation du personnel ou l'Inspection du Travail et des Mines sur demande.

Chaque stagiaire se voit attribuer un tuteur, qui est chargé de l'intégrer au mieux dans l'entreprise, d'assurer son suivi régulier, de répondre à ses questions, de lui dispenser conseil et guidance et d'émettre une évaluation en fin de stage. Pour les stages d'une durée de 4 semaines, chaque stagiaire doit se voir dispenser au moins une appréciation critique et circonstanciée.

Le nombre de stages pratiques en cours dans une même entreprise ne peut pas dépasser 10 % de l'effectif. Dans les entreprises occupant < 10 salariés, le maximum est fixé à 1 stage. Ces limitations ne s'appliquent pas pendant la période du 1er juillet au 30 septembre inclus.

Les stages sont soumis au régime général d'assurance accident à moins qu'ils soient couverts à un autre titre.

## Types de stage

Il existe 2 types de stage :

## I. Stage prévu par un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger

Des stages, qui font partie intégrante de la formation d'un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger. Sont exclus les stages obligatoires effectués dans le cadre de la formation professionnelle, de l'orientation scolaire ou professionnelle (« Schnupperstage ») ou les formations spécifiques en vue de l'accès à une profession encadrée par des dispositions légales ou réglementaires.

La durée des stages est définie par le programme de formation de l'établissement.

### **LES STAGES**

#### Rémunération

Pour une durée inférieure à 4 semaines, la rémunération du stage est facultative.

Pour une durée au-dessus de 4 semaines, la rémunération s'élève à 30 % du SSM non qualifié (660,58 €).

L'établissement d'enseignement peut pourtant expressément interdire une indemnisation dans la convention de stage et conditionner la reconnaissance du stage au respect de cette interdiction.

En cas de convention de stage conclue à temps partiel, la durée maximale du stage est calculée en heures et l'indemnisation est proratisée.

### 2. Stage pratique en vue de l'acquisition d'une expérience professionnelle

Des stages pratiques en entreprise, qui permettent aux élèves et étudiants de s'orienter au cours de leurs études scolaires sur le marché de l'emploi et de bénéficier ainsi d'une première expérience professionnelle. Ces stages s'adressent aux élèves ou étudiants qui :

- sont inscrits dans un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger;
- suivent de façon régulière un cycle d'enseignement.

#### Peuvent également profiter de ces stages :

- les titulaires d'un diplôme de fins d'études secondaires luxembourgeois ou équivalent;
- les personnes qui ont accompli avec succès un le cycle de l'enseignement supérieur ou universitaire.

La durée du stage ne peut pas excéder 6 mois sur une période de 24 mois auprès du même patron et le stage doit avoir lieu dans les 12 mois qui suivent la fin de la dernière inscription scolaire ayant été sanctionnée par un diplôme.

#### Rémunération

Pour une durée inférieure à 4 semaines, la rémunération du stage est facultative.

Pour une durée entre 4 et 12 semaines incluses, la rémunération s'élève soit à 40 % du SSM non qualifié (880,77 €) pour les stagiaires non qualifiés soit à 40 % du SSM qualifié (1.056,93 €) pour les stagiaires, qui ont accompli avec succès un 1er cycle de l'enseignement supérieur ou universitaire.

## LES STAGES

Pour une durée entre > 12 et 26 semaines, la rémunération s'élève soit à 75 % du SSM non qualifié (1.651,45 €) pour les stagiaires non qualifiés soit à 75 % du SSM qualifié (1.981,74 €) pour les stagiaires, qui ont accompli avec succès un le cycle de l'enseignement supérieur ou universitaire.

En cas de convention de stage conclue à temps partiel, la durée maximale du stage est calculée en heures et l'indemnisation est proratisée.

### Convention de stage

La convention de stage est obligatoire et doit être signée par le stagiaire, son représentant légal s'il est mineur, par le patron de stage et, le cas échéant, par l'établissement d'enseignement.

La convention de stage doit obligatoirement mentionner :

- les activités confiées au stagiaire ;
- les dates de début et de fin du stage et la durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire:
- les modalités d'autorisation d'absence, notamment pour se présenter auprès d'un employeur potentiel;
- le cas échéant l'indemnisation du stagiaire ;
- la désignation d'un tuteur;
- les avantages éventuels dont le stagiaire peut bénéficier ;
- le régime de protection sociale dont bénéficie le stagiaire, notamment en matière d'assurance accident :
- les modalités de résiliation unilatérale ou d'un commun accord de la convention de stage avant la fin du stage.

## Plateforme « Jobs & Stages »

L'Agence Nationale pour l'Information des Jeunes (ANIJ) a mis en place une nouvelle plateforme gratuite pour promouvoir les stages et les jobs auprès des jeunes.

La plateforme « Jobs & Stages » propose des offres de jobs vacances, de jobs étudiants (CDD) et des stages. Elle donne aussi la possibilité aux entreprises de publier et gérer leurs offres afin de recruter des jeunes.



https://www.jugendinfo.lu/emploi



## Quand est-ce qu'on peut travailler en tant qu'étudiant?

#### Conditions d'un job de vacances :

- Âgé entre 15 et 27 ans accomplis (échéance à la date d'anniversaire).
- Inscrit auprès d'un établissement scolaire (au Luxembourg ou à l'étranger).
- 3. Suit de façon régulière un cycle d'enseignement à temps plein
- 4. Durée maximale : Au cours d'une même année (du le janvier au 31 décembre), un étudiant peut être embauché pour une durée maximale de 2 mois ou de 346 heures, c.à.d. :
  - 2 mois si le temps de travail est de 40 heures hebdomadaires ;
  - 3 mois si le temps de travail est de 28 heures hebdomadaires ;
  - 4 mois si le temps de travail est de 20 heures hebdomadaires.

Un contrat qui dépasse les 4 mois n'est plus considéré comme un contrat d'étudiant même si la durée totale de 346 heures n'est pas dépassée.

 On peut également travailler en tant qu'étudiant 4 mois après la fin du parcours scolaire.

### **Conditions pour mineurs:**

- 1. Pas d'heures supplémentaires.
- Horaires de travail entre 06h00 et 22h00.
- 3. Endéans 7 jours, il faut 2 jours consécutifs de recréation.
- 4. Le contrat de travail doit être signé par un parent ou tuteur.

## Où est-ce que je peux trouver des annonces pour un job de vacances ?

- Journaux quotidiens
- Internet
- Maison des jeunes
- Commune
- Réseaux sociaux

- Initiatives d'emploi
- Établissements pour les jeunes
- CIJ (Centre Information Jeunes)
- SePAS (Service psycho-social et d'accompagnement scolaires)
- ADEM

## Comment formuler une candidature ? Quels documents sont requis ?

#### Lettre de motivation (Annexe I)

La lettre de motivation t'aide à préciser pourquoi tu as choisi l'employeur et à argumenter ta candidature en remontant tes qualifications. Une telle lettre doit être limitée à max. une page.

#### **Curriculum vitae (Annexe 2)**

Tu as besoin d'un curriculum vitae (CV). Le CV doit contenir les informations principales concernant ta personne et ton parcours scolaire. Le but d'un CV est d'encourager le lecteur à t'inviter à un entretien.

#### Le CV doit contenir les éléments suivants :

#### Données personnelles :

- Nom / prénom
- Adresse
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Permis de conduire
- Engagement social / hobbys / intérêts

### Parcours scolaire et expériences professionnelles :

- Années de scolarisation
- Informations concernant tes jobs de vacances antérieurs
- Connaissances linguistiques
- Connaissances informatiques
- D'autres connaissances





## À quoi dois-je veiller après avoir trouvé un job de vacances?

#### I. Contrat de travail (Annexe 3)

Tu signes un contrat de travail en trois (3) exemplaires (un exemplaire pour toi, un exemplaire pour l'employeur et un troisième exemplaire pour l'Inspection du Travail et des Mines).

#### Données:

- Nom, date de naissance, adresse du salarié
- Nom, adresse de l'employeur
- Date de début et date de fin du contrat
- Domaine de travail et lieu de travail
- Durée de travail, heures de travail par semaine et par jour
- Rémunération suivant les dispositions légales
- Modalités de paiement du salaire

Si tu es encore mineur, tu dois faire signer le contrat de travail par un parent / tuteur.

#### 2. Repos hebdomadaire

Tu as le droit à 44 heures de repos consécutif. Le dimanche doit de préférence y être inclus. Si tu es mineur, tu as le droit à 2 jours consécutifs de repos au cours de chaque période de 7 jours, comprenant en principe le dimanche. Il existe des exceptions légales, notamment pour le secteur de l'hôtellerie.

De plus, fais attention à ce que tu ne travailles pas plus d'heures que définies par ton contrat de travail.

#### Salaire et assurance

#### **Salaire**

Le salaire de l'élève/étudiant, qui travaille pendant les vacances scolaires ne peut être inférieur à 80 % du salaire social minimum et doit être gradué, le cas échéant, selon l'âge de l'élève/étudiant.

SALAIRE SOCIAL MINIMUM (Indice 834,76)	SALAIRE HORAIRE (Indice 834,76)	SALAIRE MENSUEL (40H/SEMAINE) (Indice 834,76)
Agé de 18 ans ou plus (80 % de 100 % du salaire social minimum)	10,1823€	1.761,54€
Agé de 17 à 18 ans (80 % de 80 % du salaire social minimum)	8,1459€	1.409,24 €
Agé de 15 à 17 ans (75 % de 80 % du salaire social minimum)	7,6368€	1.321,16€

#### **Assurances**

Les étudiants/élèves, qui travaillent pendant les vacances scolaires ne paient pas de cotisations sociales (maladie et pension) et pas d'impôts à la solidarité. L'employeur est pourtant obligé de payer les cotisations de l'assurance-accident.

L'étudiant/l'élève est affilié à la CNS par voie des parents ou bien d'un tuteur en tant que co-assuré.





## Qu'est-ce qui se passe quand je suis malade?

En cas de maladie, tes heures ne seront pas payées. Tu ne reçois pas de salaire pendant les temps de maladie.

## Est-ce que j'ai droit au congé?

Tu n'as pas droit au congé annuel payé de 26 jours par an, mais tu peux bénéficier, sans être rémunéré, aux congés extraordinaires, qui doivent être accordés par l'employeur :

Evénement	Durée
Décès d'un parent ou d'un allié au 2° degré de l'étudiant ou de son conjoint / partenaire (grands-parents, petits-enfants, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs)	l jour
Décès d'un parent au 1 <sup>er</sup> degré de l'étudiant ou de son conjoint / partenaire (père, mère, beaux-parents, enfants et beaux-enfants)	3 jours
Décès du conjoint ou partenaire	3 jours
Décès d'un enfant mineur	5 jours
Déclaration de partenariat	l jour
Mariage	3 jours
Paternité	10 jours
Déménagement	2 jours

#### Lettre de motivation

Nom / prénom Adresse Code postal / localité GSM Adresse e-mail

NOM EMPLOYEUR Adresse Employeur Code postal / Localité

Localité, le ... 20...

**Objet:** Demande d'emploi pour un job de vacances

#### Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je prends la respectueuse liberté de vous soumettre ma candidature pour un job de vacances au sein de votre entreprise.

Actuellement élève / étudiant(e) à l'école / l'université / la Haute Ecole
\_\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_\_, je souhaite travailler auprès de votre établissement du jour
/ mois / année jusqu'au jour / mois / année.

Vous trouvez ci-joint mon CV, qui vous apportera quelques précisions quant à mon parcours scolaire.

Sérieux(se) et dynamique, je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements concernant mon parcours scolaire et ma motivation.

Dans l'espoir que ma candidature trouve toute votre attention, je me tiens à votre disposition pour un éventuel entretien. Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Nom / prénom Signature

Annexe

I CV





#### **CURRICULUM VITAE**

#### Données personnelles

Nom / prénom Adresse Code postal / localité Numéro de téléphone GSM Adresse e-mail

Né(e) à ... le ... Etat civil Nationalité

#### Parcours scolaire

Années Enseignement primaire à ...

Commune de ...

Années Enseignement ...

Nom de l'établissement scolaire

Années ...

#### Expériences professionnelles

Travail de vacances : Année / entreprise

#### Compétences professionnelles

Connaissances linguistiques Connaissances informatiques Permis de conduire (si applicable)

### Loisirs / engagement social

## **Photo**

(Si possible une photo d'identité)

#### Contrat de travail

Modèle de contrat type pour l'occupation d'élèves et d'étudiants Article L.151-1 et suivants du Code du travail

Les parties soussignées:
La société établie à
représenté(e) par
ci-après dénommé(e) "l'employeur";
et
Monsieur/Madamené(e) le
domicilié(e) à
ci-après dénommé(e) "l'élève/l'étudiant(e)";
ont conclu le présent contrat d'occupation d'élève / d'étudiant:
Article I. Date de début et date de fin du contrat
Le présent contrat prend effet le et prend fin le
1



Page 1/3



Article 2. Nature et lieu du travail
Les prestations de l'élève/l'étudiant(e) consistent en
Le lieu de travail est
Article 3. Durée journalière et hebdomadaire du travail
La durée normale de travail est de heures par jour
et de heures par semaine.
Article 4. Salaire convenu et époque du paiement
La rémunération de l'élève/l'étudiant(e) est fixée à
€ bruts par heure/mois <sup>2</sup>
Le paiement de la rémunération est effectué par semaine/quinzaine/mois
[Facultatif: Article 5. Lieu où est logé l'élève ou l'étudiant, lorsque l'employeur s'est engagé à le loger.

L'employeur s'engage à loger l'élève/l'étudiant(e) à

Le présent contrat est établi en trois (3) exemplaires, dont le premier est destiné à l'employeur et le deuxième à l'élève/l'étudiant(e).

Le troisième sera transmis dans les sept (7) jours suivant le début de l'exécution du contrat à l'Inspection du travail et des mines (ITM).

Fait en triple exemplaire et signé à \_\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_.

Signature de l'élève/ l'étudiant(e), et s'il est mineur, de son représentant légal Signature de l'employeur

#### <sup>1</sup> Art. L. 151-4.

Le contrat ne peut être conclu pour une période excédant deux mois par année civile. Cette durée ne peut être dépassée, même en cas de pluralité de contrats.

#### <sup>2</sup> Art. L. 151-5.

L'employeur qui occupe un élève ou un étudiant dans les conditions du présent titre est tenu de lui verser un salaire qui ne peut être inférieur à quatre-vingts pour cent du salaire social minimum, gradué le cas échéant en raison de l'âge.



Guide pratique pour les étudiants

## NOS PRÉSTATIONS POUR ÉTUDIANTS

## En tant qu'élève ou étudiant, tu bénéficies gratuitement de tous les avantages du LCGB!

#### Formations gratuites:

#### Rédiger son CV et sa lettre de motivation

Réunir un maximum d'informations sur un CV efficace et percutant avec une mise en page lisible et agréable.

#### **Quick Présentation**

Savoir se présenter de manière optimale et efficace en 1 min 30.

#### Techniques d'entretien

Les différentes phases et techniques d'une procédure d'entretien. Un grand nombre de conseils, trucs et astuces pour réussir un entretien avec succès.

#### LinkedIn

Initiation à l'utilisation du réseau social professionnel et démonstration de toutes les fonctionnalités.

#### **Personal Branding**

Aider les candidats à mettre en perspective ce qui les rend uniques et différents sur le marché d'emploi.

#### Gérer le changement - Comment être plus résilient ?

Prendre conscience et se situer par rapport au processus du changement lié à la perte d'emploi ou à une transition de carrière.

Ensemble nous sommes forts ton support nous renforce encore plus Tous les avantages et services rapidement et facilement dans la brochure du LCGB.





le bulletin d'affiliation avec ton nom complet, ton adresse, la date et lieu statut étudiant et renvoie-le à la gestion membres du LCGB. Les informations bancaires ou de l'employeur ne sont pas nécessaires (une affiliation LUXMILL Mutuelle pour 6 € / an est possible).

Si tu as encore des questions, n'hésites pas à contacter notre service membres : membres@lcgb.lu ou  $T\acute{e}l. +352499424-410/-412$ 

## LES COTISATIONS DU LCGB

## **COTISATIONS A TARIF REDUIT**

LCGB-LCGJ / Etudiant (sans LUXMILL Mutuelle) 0 €

Apprenti(e)

7,90 €

## **MEMBRE ORDINAIRE DU LCGB**

I % du salaire brut avec un max. de

20,40 €

Temps partiel:

max. I % du salaire brut



## LES TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL

#### Contrat de travail à durée indéterminée (CDI)

Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) est un contrat de travail sans date d'échéance. C'est le contrat de travail de droit commun et il peut être rompu à tout moment par la volonté unilatérale de l'une des parties. Lorsque la rupture émane de l'employeur, il faut avoir une cause réelle et sérieuse et il doit respecter la procédure de licenciement.

En présence d'une période d'essai, les parties ne peuvent résilier le CDI que pour faute grave durant les 2 premières semaines.

#### Contrat de travail à durée déterminée (CDD)

Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) est un contrat de travail avec date d'échéance. Le recours au CDD est strictement limité par la loi et ne peut être utilisé que dans certains cas pour l'exécution d'une tâche précise et non durable.

La durée du contrat ne peut pas, pour un même salarié, excéder 24 mois, renouvellements compris. Le contrat à caractère saisonnier ne peut pas être conclu pour une durée supérieure à 10 mois pour une même période de 12 mois successifs, renouvellements compris.

#### Découvre les autres types de contrats de travail :

https://guichet.public.lu/fr/citoyens/travail-emploi/types-contrat-travail.html



## LE SALAIRE SOCIAL MINIMUM

#### Salarié non-qualifié (Indice 834,76) :

Âge	Salaire social minimum €/mois	Salaire social minimum €/heure	% du salaire social minimum
18 ans et plus	2.201,93€	12,7279€	100 %
17-18 ans	1.761,54€	10,1823€	80 %
15-17 ans	1.651,45€	9,5459 €	75 %

#### Salarié qualifié (Indice 834,76) :

Taux mensuel	Taux horaire
2.642,32€	15,2735 €

#### Est considéré comme qualifié :

- le salarié, qui exerce une profession avec une qualification professionnelle acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée par un certificat officiel et reconnu par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins au niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP/DAP) de l'enseignement secondaire technique ;
- le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) ou du certificat de capacité professionnelle (CCP) justifiant d'une pratique d'au moins 2 années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré ;
- le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) justifiant d'une pratique d'au moins 5 années dans le métier, dans lequel le certificat a été délivré ;
- à défaut de certificat, le salarié justifiant d'une pratique professionnelle minimale de 10 ans ;
- pour les professions, où la formation n'est pas établie par un certificat officiel, le salarié peut être considéré comme qualifié lorsqu'il a acquis une formation pratique pendant au moins 6 années de métier nécessitant une capacité technique progressivement croissante.

## **EXEMPLE D'UNE FICHE DE SALAIRE**

Classe d'impôts <sup>(1)</sup>	I
Frais de déplacement (FD) <sup>(2)</sup>	16,50€

Brut		2.500,00 €
Maladie soins (2,80 %)	70,00€	
Maladie espèces (0,25 %)	6,25 €	
Pension (8,00 %)	200,00€	
Assurance Dépendance (1,40 %)	28,00 €	
	304,25 €	-304,25 €
Revenu imposable (3)	2.207,25 €	
1		
Impôts (4)		-150,30€
Crédit d'impôts (5)		50,00€
Net		2.095,45 €

- (1) Classe I célibataire (sans enfant/s), classe Ia célibataire (avec enfant/s), classe 2 marié
- (2) Exemple des frais de déplacement de Bertrange (commune de résidence) à Luxembourg (commune du siège de l'entreprise)
- (3) Revenu imposable = Salaire brut les cotisations sociales (sauf assurance dépendance) -FD (frais de déplacement)
- (4) Le montant des impôts est fixé par le barème des impôts par rapport au revenu imposable ajusté
- (5) Chaque salarié reçoit un crédit d'impôts



Fait à ..

LCGB - Gestion Membres BP 1208 • L-1012 Luxembourg ① 49 94 24-410 / -412 • \( \Bar{\bar{\B}}\) 49 94 24-449 www.lcgb.lu membres@lcgb.lu

#### (cases à remplir par le LCGB) **BULLETIN D'AFFILIATION MERCI DE REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES** Je soussigné(e): Nom: Prénom: Rue: Localité: Pays: Code postal: /MOIS /ANNEE Extension matricule CNS: Date de naissance : /jour Lieu de naissance : Nationalité: Tél. privé: E-mail privée : Nom employeur: Adresse: (rue / code / localité) Affiliation Statut Recruteur supplémentaire Salarié - activités manuelles Etudiant Nom: Salarié - activités admin. et tech. Prénom: Apprenti **CSC** Femme/homme N° LCGB: Fonctionnaire (pour les frontaliers belges) au foyer Employeur: Rentier Act. sans emploi Code BIC/SWIFT: **IBAN:** Paiement par domiciliation récurrent : semestriel annuel Mandat Core Sepa Direct Debit (avec une cotisation réduite STARTER de 14 € /mois pour la 1<sup>ère</sup> année d'affiliation) En signant ce formulaire de mandat SDD-CORE, vous autorisez le LCGB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du LCGB. Vous bénéficiez d'un droit au remboursement par votre banque. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte ; - dans les 13 mois suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement non autorisé. LCGB / II. rue du Commerce / L-I351 LUXEMBOURG Créancier LU47ZZZ0000000008699001001 Identifiant de créancier

Votre signature apposée ci-dessous autorise le LCGB et la LUXMILL Mutuelle à traiter vos données personnelles en conformité avec les lois et règlementations applicables régissant la protection des données à caractère personnel (depuis le 25 mai 2018, le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données). Pour plus d'informations relatives au traitement des données personnelles, veuillez consulter les conditions générales sur www.lcgb.lu.

Signature

☐ Je déclare avoir pris connaissance des statuts du LCGB, en comprendre la teneur et accepter les règles et principes y énoncés.



LCGB - Gestion Membres
BP 1208 • L-1012 Luxembourg
3 49 94 24-410 / -412 • 🖶 49 94 24-449
www.lcgb.lu
membres@lcgb.lu

## LES AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE DU LCGB



Fort de l'appui de plus de 43.000 membres, le LCGB est un syndicat qui s'engage à améliorer les conditions de rémunération et de travail de ses affiliés tout en préservant et en favorisant l'emploi.

#### Au sein des entreprises, le LCGB :

- négocie de meilleurs salaires ;
- négocie de meilleures conditions de travail ;
- négocie des modèles de temps de travail en vue d'améliorer la qualité de vie :
- veille au respect des mesures de sécurité;
- lutte contre toute discrimination :
- négocie des dispositions anti-harcèlement au niveau des conventions collectives de travail;
- veille à la prévention du stress.

Les actions syndicales, les conventions collectives de travail, les délégués du personnel dans les entreprises ainsi que l'engagement solidaire des salariés qui défendent leurs droits légitimes sont les moyens utilisés par le LCGB.

## Auprès des assurances sociales, le LCGB est représenté dans les organes paritaires de gestion des caisses de pension et de maladie et s'engage :

- en faveur de pensions sûres et justes ;
- pour des bonnes prestations en cas de maladie ;
- pour des bonnes prestations en cas de dépendance.

## Au niveau du droit du travail et du droit social, le LCGB participe au processus législatif par :

- ses représentants à la Chambre des salariés (CSL), où des avis sont élaborés au sujet des différents projets de loi;
- ses représentants auprès des tribunaux de travail et des instances de recours des assurances sociales;
- l'influence que le LCGB exerce sur le Parlement et le Gouvernement.

#### Au niveau de l'économie et de l'emploi :

Le LCGB est un syndicat représentatif sur le plan national et représenté dans la tripartite nationale, au comité permanent de l'emploi, au comité de conjoncture, au conseil économique et social, etc.

#### Au niveau de ses membres :

Le LCGB s'engage pour une meilleure employabilité ainsi que la sauvegarde et défense des intérêts de tous les salariés sur leur lieu de travail par :

#### Information, consultation, aide

- consultations et informations gratuites en plusieurs langues
  à l'aide de l'INFO-CENTER (① +352 49 94 24-222 /

   ☐ infocenter@lcgb.lu);
- aide et assistance pour toute démarche relative à la vie privée ou en relation avec les administrations publiques
- assistance juridique gratuite dans tous les litiges concernant le droit du travail et les affaires sociales dans les limites prévues (règlement téléchargeable via www.lcgb.lu);
- assistance juridique pour chauffeurs professionnels, salariés conduisant dans le cadre de leur activité professionnelle, salariés titulaire des brevets de la navigation fluviale et agents de sécurité:
- responsabilité civile professionnelle et protection juridique pour les salariés exercant une profession de santé;
- simulation et estimation de la pension ;
- aide et assistance pour remplir la déclaration d'impôt.

#### Développement professionnel

- organisation de séminaires et formations syndicales ;
- formations gratuites pour la recherche d'un emploi (p.ex. rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, etc.);
- coaching individuel (rechercher un ler emploi, retrouver / changer d'emploi):
- simulations d'entretien d'embauche :
- bilans de compétences.

#### Prestations complémentaires

- indemnité en cas de décès de l'affilié(e) par le biais de notre caisse de décès LUXMILL Mutuelle :
- meilleures conditions d'affiliation à la CMCM;
- remise de 10 % sur le contrat de l'assurance santé OptiSoins (Start, Active, Privilège) d'AXA;
- pour les frontaliers français : affiliation à la HARMONIE TRANSFRONTALIERS, notre mutuelle commune avec la CFDT :
- accès gratuit aux services de la Patiente Vertriedung ASBL en cas de litige entre patient et prestataire de soins;
- · bourses d'études pour étudiants.

#### Coopérations internationales

- pour les salariés belges : sur demande affiliation à la CSC en Belgique, avec bénéfice des avantages que la plus grande centrale syndicale belge offre à ses membres;
- pour les salariés italiens : coopération avec l'INAS (Institut National d'Assistance Sociale), qui est un service de la CISL, un des plus importants syndicats italiens;
- pour les salariés portugais : Collaboration avec Maître Sónia Falcão da Fonseca et l'organisation syndicale portugaise UGT-P (Union générale des travailleurs).



LCGB - Mitgliederverwaltung BP 1208 • L-1012 Luxembourg ① 49 94 24-410 / -412 • \( \Bar{\bar{\B}}\) 49 94 24-449 www.lcgb.lu membres@lcgb.lu

(wird vom LCGB ausgefüllt)

## **BEITRITTSERKLÄRUNG**

SELLKILLS	EKKLAKUN	NG				
ORMULAR BITTE I	N GROSSBUCHSTA	ABEN AUSFÜLLEN				
ch Unterzeichnete(	r):					
lame:						
orname:						
traße:				N°:		
ostleitzahl:	Wohnort:			Land:		
eburtsdatum:	/TAG /I	monat /jahr	Endziffern CNS-Ker	nnn°:		
Seburtsort:			Nationalität:			
rivattelefon:			Private E-Mail:			
rbeitgeber Name:						
dresse: (Strasse / Postleitza	hl / Ort)					
Zusätzlicher Beitritt  CSC (für belgische Grenzgänger)	Statut  Arbeitnehmer - manue  Arbeitnehmer - admin.  Beamter  aktuell arbeitslos	und tech. Tätigkeit A	tudent Auszubildender Hausfrau /-mann Rentner	Werber Name: Vorname: LCGB N°: Arbeitgebei	r:	
Code BIC/SWIFT: BAN:  Wiederholender  Mandat Core Sepa (inklusive eines er	Direct Debit	monatlich STARTER in Höhe vo	halbjährlich on 14 € /Monat für o		jährlich jährlich	]
		DD-CORE Mandat ermä , Ihr Konto gemäß LCG			nen zwecks Kontenbelas	tung

Sie profitieren von einem Rückzahlungsrecht seitens Ihrer Bank. Eine Anfrage für die Rückzahlung sollte erfolgen:

- innerhalb von 8 Wochen ab dem Kontenbelastungsdatum;
- innerhalb von 13 Monaten ab dem Kontenbelastungsdatum für eine nicht autorisierte Abbuchung.

Zahlungsempfänger LCGB / II, rue du Commerce / L-I35I LUXEMBOURG LU47ZZZ0000000008699001001 Identifikationsnummer

☐ Ich bestätige hiermit, dass ich die Statuten des LCGB zur Kenntnis genommen, den Inhalt verstanden habe sowie den Regeln und Grundsätzen zustimme.

Mit untenstehender Unterschrift, erlauben Sie dem LCGB und der LUXMILL Mutuelle, Ihre personenbezogenen Daten in Übereinstimmung mit den geltenden Gesetzen und Vorschriften zum Schutz personenbezogener Daten zu verarbeiten (seit dem 25. Mai 2018 gültige EU-Verordnung 2016/679 vom 27. April 2016 zum Schutz natürlicher Personen bei der Verarbeitung personenbezogener Daten und zum freien Datenverkehr). Weitere Informationen zur Nutzung Ihrer persönlichen Daten finden Sie in den allgemeinen Bestimmungen unter www.lcgb.lu.

Ausgeführt in, am Unterschrift	lusgeführt in	., am		Unterschrift	
--------------------------------	---------------	-------	--	--------------	--



LCGB - Mitgliederverwaltung
BP 1208 • L-1012 Luxembourg
3 49 94 24-410 / -412 • 🖶 49 94 24-449
www.lcgb.lu
membres@lcgb.lu

## VORTEILE DER LCGB-MITGLIEDSCHAFT



Der LCGB ist eine Gewerkschaft, die sich im Interesse ihrer mehr als 43.000 Mitglieder für bessere Lohn- und Arbeitsbedingungen sowie für die Sicherung und die Schaffung von neuen Arbeitsplätzen einsetzt.

#### Der LCGB in den Betrieben:

- verhandelt bessere Löhne;
- verhandelt bessere Arbeitsbedingungen;
- verhandelt Arbeitszeitmodelle für mehr Lebensqualität;
- setzt die Einhaltung der Sicherheitsbestimmungen durch;
- bekämpft jede Form von Diskriminierung;
- verhandelt Bestimmungen gegen Mobbing in den Kollektivverträgen;
- setzt sich f
  ür Stresspr
  ävention am Arbeitsplatz ein.

Gewerkschaftliche Aktionen, Verhandlungen von Kollektivverträgen, die LCGB-Personalvertreter sowie der solidarische Einsatz der Arbeitnehmer, die gemeinsam mit dem LCGB für ihre Rechte einstehen, sind die Mittel des LCGB.

Auf Ebene der Sozialversicherungen ist der LCGB in den paritätisch zusammengesetzten Verwaltungsorganen der Renten- und Krankenkassen vertreten und setzt sich ein:

- für gerechte und sichere Renten;
- · für gute Leistungen bei Krankheit;
- · für gute Leistungen der Pflegeversicherung.

## Auf Ebene des Arbeits- und Sozialrechts, nimmt der LCGB am Prozess der Gesetzgebung teil, mittels:

- seiner Vertreter in der Arbeitnehmerkammer (CSL), wo Gutachten zu Gesetzen erstellt werden;
- seiner Vertreter (Beisitzer) bei den Arbeitsgerichten sowie den Schiedsgerichten der Sozialversicherungen;
- seiner Tätigkeit als Lobbyist gegenüber dem Parlament und der Regierung.

#### Auf Ebene der Wirtschaft und der Beschäftigung:

Der LCGB ist eine national repräsentative Gewerkschaft, die in der Tripartite, dem ständigen Beschäftigungsgremium, dem Konjunkturkomitee, dem Wirtschafts- und Sozialrat, usw. vertreten ist.

#### Für seine Mitglieder:

Der LCGB setzt sich für eine bessere Beschäftigungsfähigkeit sowie die Wahrung und die Verteidigung der Interessen aller Arbeitnehmer am Arbeitsplatz ein, durch:

#### Information, Beratung, Unterstützung

- kostenlose Beratung und Informationen in mehreren Sprachen im INFO-CENTER (೨ +352 49 94 24-222 / ☐ infocenter@lcgb.lu);
- Hilfe bei allen Fragen zur Abwicklung von privaten Formalitäten oder im Zusammenhang mit Behördengängen;
- kostenloser Rechtsbeistand in allen arbeits- und sozialrechtlichen Streitfällen innerhalb der festgelegten Grenzen (Geschäftsordnung einsehbar auf www.lcgb.lu);
- Rechtsbeistand für Berufskraftfahrer, Angestellte, die Dienstfahrten durchführen, Angestellte mit Binnenschifferpatent und für Wach- und Sicherheitspersonal;
- Berufshaftpflicht und Rechtsschutz für Arbeitnehmer, die einen Gesundheitsberuf ausüben;
- Simulation und Berechnung der Rente;
- Unterstützung beim Ausfüllen der Steuererklärung.

#### **Berufliche Weiterbildung**

- Fortbildungskurse und gewerkschaftliche Bildungstagungen;
- kostenlose Weiterbildungen für Arbeitssuchende (z.B. einen Lebenslauf und ein Bewerbungsschreiben verfassen);
- individuelles Coaching (erste Stellensuche, neuen Arbeitsplatz finden / Arbeitsplatz wechseln);
- Simulation von Einstellungsgesprächen;
- Kompetenzerfassung.

#### Zusatzleistungen

- Hinterbliebenenunterstützung durch die LUXMILL Mutuelle;
- verbesserte Beitrittsbedingungen zur CMCM;
- 10% Rabatt auf die AXA Gesundheitsversicherung OptiSoins (Start, Active, Privilège);
- für französische Grenzgänger: Beitritt in die Zusatzkrankenkasse HARMONIE TRANSFRONTALIERS;
- kostenlose Nutzung der Leistungen der Patienten Vertriedung ASBL bei Streitigkeiten zwischen Patient und Leistungserbringer;
- Studienbeihilfen.

#### **Internationale Kooperationen**

- für belgische Arbeitnehmer: Auf Antrag Einschreibung in der belgischen CSC, mit allen Vorteilen der Mitgliedschaft in der größten belgischen Gewerkschaft;
- für italienische Arbeitnehmer: Kooperation mit INAS (Instituto Nazionale Assistenza Sociale), einer Beratungsstelle des CISL, einer der wichtigsten Gewerkschaften Italiens;
- für portugiesische Arbeitnehmer: Zusammenarbeit mit der Anwaltskanzlei Sónia Falcão da Fonseca und der portugiesischen Gewerkschaft UGT-P.

## **INFO-CENTER**

#### **LUXEMBOURG**

L-1351 Luxembourg

① +352 49 94 24-222

#### DIFFERDANGE

#### WASSERBILLIG

**ETTELBRUCK** 

47, avenue J.F. Kennedy L-9053 Ettelbruck

Heures d'ouverture Öffnungszeiten www.lcgb.lu

#### **MERZIG**

Saarbrücker Allee 23 D-66663 Merzig ① +49 (0) 68 6I 93 8I-778

#### TRIER

Schönbornstraße I D-54295 Trier 1 +49 (0) 651 46 08 76 41

#### **THIONVILLE**

I. place Marie Louise F-57 I 00 Thionville ① +33 (0) 38 28 64-070

#### ST. VITH

Centre culturel Triangel Vennbahnstraße 2 B-4780 St. Vith **Y** Brigitte WAGNER ① +352 671 013 610

#### **CSC - ARLON**

I, rue Pietro Ferrero B-6700 Arlon ① +32 (0) 63 24 20 40

#### **CSC - BASTOGNE**

12. rue Pierre Thomas B-6600 Bastogne ① +32 (0) 63 24 20 40

#### CSC - VIELSALM

5. rue du Vieux Marché B-6690 Vielsalm ① +32 (0) 63 24 20 40

#### CSC - ST. VITH

Klosterstraße, 16 B-4780 St. Vith ① +32 (0) 87 85 99 32

## INFO-CENTER-HOTLINE

3 +352 49 94 24-222 ⊠ infocenter@lcgb.lu

Lundi-vendredi (sauf mercredi après-midi) Montag - Freitag (außer Mittwochnachmittag) 8:30 - 12:00 & 13:00 - 17:00



Tu veux contribuer à un meilleur monde, agir pour une cause solidaire et faire entendre la voix des étudiants et des jeunes?

# Engage-toi et deviens membre du comité du LCGB-LCGJ!





lcgj@lcgb.lu



N'hésite pas à contacter Tiago AFONSO en cas de questions :



tafonso@lcgb.lu



(00352) 691 733 037



www.lcgb.lu



www.facebook.com/lcgb.lu



 $twitter.com/LCGB\_Luxembourg$ 



instagram.com/lcgb\_haut\_ass\_muer/